

SYRIE

Pourquoi accuse-t-on Lafarge de «financement d'entreprise terroriste» ?

Le cimentier français fait l'objet d'une plainte pour l'exploitation d'une usine au nord-est de la Syrie, où il a dû composer avec l'État islamique. Au risque de la compromission ?

Par Renaud Lecadre

L'intitulé de la plainte pénale déposée ce mardi par Sherpa, une ONG spécialisée dans les droits de l'homme, donne froid dans le dos : « financement d'entreprise terroriste », « crime de guerre et contre l'humanité », « mise en danger de la vie d'autrui », « travail forcé »... Elle vise la société Lafarge, cadreur du CAC 40 avant fusion-absorption avec le suisse Holcim, pour ses activités en Syrie. Et ses accointances avec l'État islamique (EI).

Lafarge, cimentier de profession, exploite depuis 2012 une usine syrienne sise à Jalabiya. Un investissement de 600 millions d'euros. Quand démarre la guerre civile, elle est très vite soumise au racket des différentes factions syriennes opposées au régime de Bachar al-Assad (Kurdes, Armée syrienne libre, Front al-Nostra...) avant de basculer définitivement sous la coupe de Daech en 2013.

« Sacrifier ses salariés sur l'autel de la rentabilité »

Au contraire d'autres entreprises françaises (Total, Air Liquide...) qui plient bagage, Lafarge reste sur place, faisant plus ou moins front pour maintenir sa chère usine. « *C'est la seule à se maintenir en Syrie, sacrifiant ses salariés sur l'autel de la rentabilité* », dénonce **Marie Dosé**, l'une des avocates de Sherpa, rédactrice de la plainte. Un premier volet vise ainsi la mise en danger de ses salariés, objets d'enlèvements et de prises d'otage sans que leur employeur ne verse de rançon. Lafarge s'était alors contenté de rapatrier ses cadres européens, laissant ses salariés locaux à la merci des factions.

Ensuite, Lafarge n'a paru guère gêné de transiger financièrement avec l'EI prenant le contrôle du nord-est de la Syrie. Laissez-passer, achat de matière première, impôt révolutionnaire, tout se négocie plus ou moins aimablement. Lafarge serait ainsi passé à la caisse, d'où l'accusation de financement du terrorisme. Sous couvert d'un « *simple*

papier, écrit à la main avec le tampon du ministère de l'État islamique », témoigne un salarié sur place.

« Un employeur important dans la région »

« Le cas Lafarge démontre comment les multinationales qui opèrent en zone de conflit peuvent les alimenter », affirme le Centre européen pour les droits humains et constitutionnels (ECCHR, en anglais), qui s'est joint à la plainte de Sherpa. La multinationale franco-suisse rétorque en brandissant son « code de conduite des affaires », tout en précisant qu'une enquête interne est en cours afin de détecter son éventuelle violation.

Dans un communiqué, Lafarge justifie le maintien de son usine notamment parce que le site Jalabya « était un employeur important dans la région » et affirme l'avoir fermé « en septembre 2014 lorsque le conflit s'est approché » un peu plus de sa cimenterie.

